

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL BRIARD**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 MARS 2017

Date de la convocation : 9 mars 2017

Date d'affichage : 9 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire du VAL BRIARD, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs de la Communauté de Communes, 32 Rue des Charmilles à La Houssaye-en-Brie, sous la présidence de Monsieur BARBAUX, Président,

. Bernay-Vilbert	M POSSOT,
. Châtres	M CARTHAGENA,
. Courpalay	M PRUDON,
. Courtomer	M CHEVALLIER-MAMES,
. Crèvecoeur-en-Brie	M CUYPERS,
. Favières	M MARTINEZ,
. Ferrières-en-Brie	M IMPERIAL, Mme MUNCH,
. Fontenay-Trésigny :	M BIRLOUET, Mme CARON-BOKCLER, Mme MALIH, Mme MEUNIER-KOZAK, M ROSSILLI, M SEMPEY,
. La Chapelle-Iger	M CAMPENON,
. La Houssaye-en-Brie :	M ABITEBOUL, Mme GOBARD,
. Le Plessis-Feu-Aussoux	Mme PERIGAULT,
. Les Chapelles Bourbon :	Mme PARISY,
. Liverdy-en-Brie :	Mme CHAL,
. Lumigny Nesles-Ormeaux	M SEINGIER, Mme LAMANDE,
. Marles-en-Brie :	M BONNEL,
. Mortcerf :	M CAILLAU,
. Neufmoutiers-en-Brie :	M BARBAUX,
. Pécy	M GAINAND,
. Pontcarré	Mme TOURNUT,
. Presles-en-Brie :	Mme BONNY, M GAUTHERON, M RODRIGUEZ,
. Rozay-en-Brie	M DE MATOS, Mme MICHARD, M PERCIK,
. Vaudoy-en-Brie	M BOUSSARD,
. Villeneuve-le-Comte	M BAPTIST,
. Villeneuve-Saint-Denis	M DEBOUT,
. Voinsles	Mme LAFORGE

Ont donné pouvoir :

. Ferrières en Brie M DELPORTE a donné pouvoir à M IMPERIAL

Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Communauté de Communes de :

BERNAY-VILBERT • CHÂTRES • COURPALAY • COURTOMER • CREVECOEUR-EN-BRIE • FAVIERES • FERRIERES-EN-BRIE • FONTENAY-
TRESIGNY • LA CHAPELLE-IGER • LA HOUSSAYE-EN-BRIE • LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX • LES CHAPELLES-BOURBON • LIVERDY-EN-
BRIE • LUMIGNY-NESELES-ORMEAUX • MARLES-EN-BRIE • MORTCERF • NEUFMOUTIERS-EN-BRIE • PECY •
PONTCARRÉ • PRESLES-EN-BRIE • ROZAY-EN-BRIE • VAUDOY-EN-BRIE • VILLENEUVE-LE-COMTE • VILLENEUVE-SAINT-
DENIS • VOINSLES •

Siège administratif : 32 rue des Charmilles, 77 610 La Houssaye-en-Brie

. Pontcarré M SALVAGGIO a donné pouvoir à Mme TOURNUT
. Villeneuve le Comte M CHEVALIER a donné pouvoir à M BAPTIST

Absent :

. Fontenay Trésigny : M ROCQUINCOURT

Secrétaire de séance : M GAINAND

I. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ABROGE LES DELIBERATIONS N°1/2017 ET N°9/2017

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35,

VU l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté Préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/38

VU l'arrêté Préfectoral n° 2016/DRCL/BCCCL/122 en date du 23 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal de Neufmoutiers en Brie en date du 10 mars 2017,

CONSIDERANT que la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire est fixée en fonction de la population municipale authentifiée par le dernier décret de recensement au 1^{er} janvier de l'année qui précède celle du renouvellement des mandats municipaux au 1^{er} janvier 2016.

CONSIDERANT le recours exercé par Monsieur le Préfet auprès du Tribunal Administratif de Melun en date du 10 février 2017,

CONSIDERANT la réunion du 3 mars 2017 avec les services préfectoraux et la nécessité de délibérer à nouveau sur ce point et d'abroger les délibérations n°1 et 9/2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

APPROUVE la composition du Conseil Communautaire du VAL BRIARD comme suit :

NOM	PRENOM	QUALITE	COMMUNE
ABITEBOUL	Jean	TITULAIRE	LA HOUSSAYE EN BRIE
BAPTIST	Philippe	TITULAIRE	VILLENEUVE LE COMTE
BARBAUX	Jean Jacques	TITULAIRE	NEUFMOUTIERS EN BRIE
BIRLOUET	Jacques	TITULAIRE	FONTENAY TRESIGNY
BONNEL	Stéphane	TITULAIRE	MARLES EN BRIE
BONNY	Florence	TITULAIRE	PRESLES EN BRIE
CAILLAU	Grégory	TITULAIRE	MORTCERF
CAMPENON	Hervé	TITULAIRE	LA CHAPELLE IGER
CARON BOCKLER	Gréta	TITULAIRE	FONTENAY TRESIGNY
CARTHAGENA	Serge	TITULAIRE	CHATRES
CAUCHIE	Dominique	TITULAIRE	LIVERDY EN BRIE
CHEVALIER	Daniel	TITULAIRE	VILLENEUVE LE COMTE
CHEVALLIER MAMES	François	TITULAIRE	COURTOMER

Établissement Public de Coopération Intercommunale: Communauté de Communes de :

BERNAY-VILBERT • CHATRES • COURPALAY • COURTOMER • CREVECOEUR-EN-BRIE • FAVIERES • FERRIERES-EN-BRIE • FONTENAY-TRESIGNY • LA CHAPELLE-IGER • LA HOUSSAYE-EN-BRIE • LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX • LES CHAPELLES-BOURBON • LIVERDY-EN-BRIE • LUMIGNY-NEZLES-ORMEAUX • MARLES-EN-BRIE • MORTCERF • NEUFMOUTIERS-EN-BRIE • PECY • PONTCARRÉ • PRESLES-EN-BRIE • ROZAY-EN-BRIE • VAUDOY-EN-BRIE • VILLENEUVE-LE-COMTE • VILLENEUVE-SAINT-DENIS • VOINSLES •

Siège administratif : 32 rue des Charmilles, 77 610 La Houssaye-en-Brie

CUYPERS	Marc	TITULAIRE	CREVECOEUR EN BRIE
DE MATOS	Gilbert	TITULAIRE	ROZAY EN BRIE
DEBOUT	Gérard	TITULAIRE	VILLENEUVE SAINT DENIS
DELPORTE	Jacques	TITULAIRE	FERRIERES EN BRIE
GAINAND	Bruno	TITULAIRE	PECY
GAUTHERON	Daniel	TITULAIRE	PRESLES EN BRIE
GOBARD	Sylvie	TITULAIRE	LA HOUSSAYE EN BRIE
IMPERIAL	Dominique	TITULAIRE	FERRIERES EN BRIE
L'ECUYER	Beatrice	TITULAIRE	VAUDOY EN BRIE
LAFORGE	Martine	TITULAIRE	VOINSLES
LAMANDE	Maria	TITULAIRE	LUMIGNY NESLES ORMEAUX
MALIH	Patricia	TITULAIRE	FONTENAY TRESIGNY
MARTINEZ	Jean-Claude	TITULAIRE	FAVIERES
MEUNIER KOZAK	Annette	TITULAIRE	FONTENAY TRESIGNY
MICHARD	Céline	TITULAIRE	ROZAY EN BRIE
MUNCH	Mireille	TITULAIRE	FERRIERES EN BRIE
PARISY	Anne	TITULAIRE	LES CHAPELLES BOURBON
PERCIK	Patrick	TITULAIRE	ROZAY EN BRIE
PERIGAULT	Isabelle	TITULAIRE	LE PLESSIS FEU AUSSOUX
PRUDON	Michel	TITULAIRE	COURPALAY
RODRIGUEZ	Dominique	TITULAIRE	PRESLES EN BRIE
ROQUINCOURT	Thierry	TITULAIRE	FONTENAY TRESIGNY
ROSSILLI	Patrick	TITULAIRE	FONTENAY TRESIGNY
SALVAGGIO	Tony	TITULAIRE	PONTCARRE
SEINGIER	Pascal	TITULAIRE	LUMIGNY NESLES ORMEAUX
SEMPEY	Jean-Louis	TITULAIRE	FONTENAY TRESIGNY
STOURME	Patrick	TITULAIRE	BERNAY VILBERT
TOURNUT	Catherine	TITULAIRE	PONTCARRE

NOM	PRENOM	QUALITE	COMMUNE
BENECH	Michèle	SUPPLEANT	MARLES EN BRIE
BILLON	Paul	SUPPLEANT	CREVECOEUR EN BRIE
BOUSSARD	Alain	SUPPLEANT	VAUDOY EN BRIE
CHAL	Isabelle	SUPPLEANT	LIVERDY EN BRIE
CLOYSIL	Alain	SUPPLEANT	VOINSLES
DUBENT	Yves	SUPPLEANT	CHATRES
DUMONT	Pierre	SUPPLEANT	LE PLESSIS FEU AUSSOUX
FOURNOT	Christelle	SUPPLEANT	FAVIERES
GERARD	Éric	SUPPLEANT	LA CHAPELLE IGER
HENRY	Cyril	SUPPLEANT	NEUFMOUTIERS EN BRIE
LEVASTRE	Laurent	SUPPLEANT	LES CHAPELLES BOURBON
MAURER	Thierry	SUPPLEANT	COURPALAY
POSSOT	Dominique	SUPPLEANT	BERNAY VILBERT
SAATDJIAN	Richard	SUPPLEANT	MORTCERF
SCALIA	Rosaire	SUPPLEANT	PECY
STEVANCE	Elie	SUPPLEANT	COURTOMER
VANACKER	Philippe	SUPPLEANT	VILLENEUVE SAINT DENIS

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Communauté de Communes de :

BERNAY-VILBERT • CHATRES • COURPALAY • COURTOMER • CREVECOEUR-EN-BRIE • FAVIERES • FERRIERES-EN-BRIE • FONTENAY-TRESIGNY • LA CHAPELLE-IGER • LA HOUSSAYE-EN-BRIE • LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX • LES CHAPELLES-BOURBON • LIVERDY-EN-BRIE • LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX • MARLES-EN-BRIE • MORTCERF • NEUFMOUTIERS-EN-BRIE • PECY • PONTCARRE • PRESLES-EN-BRIE • ROZAY-EN-BRIE • VAUDOY-EN-BRIE • VILLENEUVE-LE-COMTE • VILLENEUVE-SAINT-DENIS • VOINSLES •

Siège administratif : 32 rue des Charmilles, 77 610 La Houssaye-en-Brie

Article 2^{ème} :

ABROGE la délibération n°1/2017 relative à l'installation du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2017,

Article 3^{ème} :

ABROGE la délibération n°9/2017 relative à l'installation de deux Conseillers Communautaires pour la ville de Lumigny Nesles Ormeaux en date du 6 février 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

II. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU – ABROGE LA DELIBERATION N°5/2017

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35,

VU l'arrêté Préfectoral n° 2016/DRCL/BCCCL/122 en date du 23 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10, et L.5211-41-3,

VU les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de Communes du Val Briard tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT le recours exercé par Monsieur le Préfet auprès du Tribunal Administratif de Melun en date du 10 février 2017,

CONSIDERANT la réunion du 3 mars 2017 avec les services préfectoraux et la nécessité de délibérer à nouveau sur ce point,

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de pouvoir désigner des Conseillers Communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du Conseil Communautaire, autre que le Président et Vice-Présidents.

Dans ce cadre et par délibération distincte, a été fixé le nombre d'autres membres du Bureau communautaire, à savoir **17 membres**.

Le Président rappelle de nouveau que les dispositions de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du Conseil Communautaire.

Comme pour ce qui est de l'élection des Vice-Présidents, il convient eu égard, notamment, à la jurisprudence en la matière, de procéder à une élection des autres membres du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste, et ce, même si, s'agissant des autres membres du Bureau, l'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls Vice-Présidents.

Etablissement Public de Coopération Intercommunale Communauté de Communes de

BERNAY-VILBERT • CHATRES • COURPALAY • COURTOMER • CREVECOEUR-EN-BRIE • FAVIERES • FERRIERES-EN-BRIE • FONTENAY-TRUISIGNY • LA CHAPELLE-IGER • LA HOUSSAYE-EN-BRIE • LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX • LES CHAPELLES-BOURBON • LIVRUDY-EN-BRIE • LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX • MARLES-EN-BRIE • MORTIERE • NEUFMOUTIERS-EN-BRIE • PECY • PONTCARRÉ • PRESLES-EN-BRIE • ROZAY-EN-BRIE • VAUDOY-EN-BRIE • VILLENEUVE-LE-COMTE • VILLENEUVE-SAINT-DENIS • VOINSLES •

Siège administratif : 32 rue des Charmilles, 77610 La Houssaye-en-Brie

Il est procédé dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote afin d'élire les Conseillers Communautaires appelés à siéger au sein du Bureau communautaire, autre que le Président et les Vice-Présidents, opération de vote dont les résultats figurent annexe au procès-verbal d'élection.

Sont candidats à la fonction de membres du Bureau, autre que le Président et les Vice-Présidents :

- Monsieur Marc CUYPERS
- Madame Martine LAFORGE
- Monsieur Jean-Claude MARTINEZ
- Madame Mireille MUNCH
- Monsieur Tony SALVAGGIO
- Monsieur CHEVALIER
- Monsieur Gérard DEBOUT
- Monsieur Dominique CAUCHIE
- Monsieur Stéphane BONNEL
- Monsieur Grégory CAILLAU
- Monsieur Michel PRUDON
- Monsieur Hervé CAMPENON
- Madame Béatrice L'ECUYER
- Madame Anne PARISY
- Monsieur Cyril HENRY
- Monsieur Rosaire SCALIA
- Monsieur Yves DUBENT

Le Conseil Communautaire après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

- **Monsieur Marc CUYPERS avec 40 voix,**
- **Madame Martine LAFORGE avec 40 voix,**
- **Monsieur Jean-Claude MARTINEZ avec 34 voix, 3 blancs, 3 nuls,**
- **Madame Mireille MUNCH avec 31 voix, 8 blancs, 1 nul,**
- **Monsieur Tony SALVAGGIO avec 31 voix, 8 blancs, 1 nul,**
- **Monsieur CHEVALIER avec 34 voix, 5 blancs, 1 nul,**
- **Monsieur Gérard DEBOUT avec 33 voix, 5 blancs, 2 nuls,**
- **Monsieur Dominique CAUCHIE avec 39 voix, 1 blanc,**
- **Monsieur Stéphane BONNEL avec 39 voix, 1 blanc**
- **Monsieur Grégory CAILLAU avec 40 voix,**
- **Monsieur Michel PRUDON avec 40 voix,**
- **Monsieur Hervé CAMPENON avec 38 voix, 2 blancs**
- **Madame Béatrice L'ECUYER avec 39 voix, 1 blanc,**
- **Madame Anne PARISY avec 40 voix,**
- **Monsieur Cyril HENRY avec 33 voix, 6 blancs, 1 nul**
- **Monsieur Rosaire SCALIA avec 33 voix, 7 blancs,**
- **Monsieur Yves DUBENT avec 36 voix, 4 blancs**

Le Conseil Communautaire,

Établissement Public de Coopération Intercommunale. Communauté de Communes de

BERNAY-VILBERT • CHATRES • COURPALAY • COURTOMER • CREVECOEUR-EN-BRIE • FAVIERES • FERRIERES-EN-BRIE • FONTENAY-
TRESIGNY • LA CHAPELLE-IGER • LA HOUSSAYE-EN-BRIE • LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX • LES CHAPELLES-BOURBON • LIVERDY-EN-
BRIE • LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX • MARIES-EN-BRIE • MORICURE • NEUFMOUTIERS-EN-BRIE • PECY •
PONTARRE • PRESLES-EN-BRIE • ROZAY-EN-BRIE • VAUDOY-EN-BRIE • VILLENEUVE-LE-COMTE • VILLENEUVE-SAINT-
DENIS • VOINSLÉS •

Siège administratif - 32 rue des Charmilles, 77 610 La Houssaye-en-Brie

Article 1^{er} :

PROCLAME les Conseillers Communautaires suivants élus membres du Bureau Communautaire autre que le Président et les Vice-Présidents :

- Monsieur Marc CUYPERS
- Madame Martine LAFORGE
- Monsieur Jean-Claude MARTINEZ
- Madame Mireille MUNCH
- Monsieur Tony SALVAGGIO
- Monsieur Daniel CHEVALIER
- Monsieur Gérard DEBOUT
- Monsieur Dominique CAUCHIE
- Monsieur Stéphane BONNEL
- Monsieur Grégory CAILLAU
- Monsieur Michel PRUDON
- Monsieur Hervé CAMPENON
- Madame Béatrice L'ECUYER
- Madame Anne PARISY
- Monsieur Cyril HENRY
- Monsieur Rosaire SCALIA
- Monsieur Yves DUBENT

Article 2^{ème} :

INSTALLE lesdits Conseillers Communautaires élus en qualités de membres du Bureau communautaire autre que le Président et les Vice-Présidents,

Article 3^{ème} :

AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4^{ème} :

ABROGE la délibération n°5 du 25 janvier 2017 relative à l'élection des membres du bureau.

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Communauté de Communes de :

BERNAY-VILBERT • CHATRES • COURPALAY • COURTOMER • CREVECOEUR-EN-BRIE • FAVIERES • FERRIERES-EN-BRIE • FONTENAY-
TRESIGNY • LA CHAPELLE-IGER • LA HOUSSAYE-EN-BRIE • LE PLESSIS-JULI-AUSSOUX • LES CHAPELLES-BOURBON • LIVRARDY-EN-
BRIE • LUMIGNY-NEUILLES-ORMEAUX • MARLES-EN-BRIE • MORTCERF • NEUMOUTIERS-EN-BRIE • PECY •
PONTCAIRRE • PRESLES-EN-BRIE • ROZAY-EN-BRIE • VAUDOY-EN-BRIE • VILLENEUVE-LE-COMTE • VILLENEUVE-SAINT-
DENIS • VOINSELES •

Siège administratif : 32 rue des Charmilles, 77 610 La Houssaye-en-Brie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour,
La séance est clôturée à 20 h 50.

Établissement Public de Coopération Intercommunale - Communauté de Communes de :

BERNAY-VILBERT • CHATRES • COURPALAY • COURTOMER • CREVECŒUR-EN-BRIE • FAVIERES • FERRIERES-EN-BRIE • FONTENAY-
TRESIGNY • LA CHAPELLE-AGER • LA HOUSSAYE-EN-BRIE • LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX • LES CHAPELLES-BOURBON • LIVERDY-EN-
BRIE • LUMIGNY-NE-SLES-ORMEAUX • MARLES-EN-BRIE • MORTCERF • NEUFMOITIERS-EN-BRIE • PECY •
PONTCARRE • PRESLES-EN-BRIE • ROZAY-EN-BRIE • VAUDOY-EN-BRIE • VILLENEUVE-LE-COMTE • VILLENEUVE-SAINTE-
DENIS • VOINSLES •

Siège administratif : 32 rue des Charmilles, 77 610 La Houssaye-en-Brie

